

COMPTE RENDU DU CCB SECRETARIAT GENERAL

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent)

REUNION DU 2025.02.11

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
I.	Points permanents	
1.	Accidents de travail	Rapport par le SICPPT - AT du 21/8/2024 : L'agent engagé en tant qu'agent d'entretien nettoyait à l'eau le sol du réfectoire d'une régie. L'agent relate les faits : « Je nettoiais à l'eau le sol, j'ai glissé là où je nettoiais. Je suis tombée sur le flanc gauche, je n'ai pas su me relever. Je suis restée une heure à terre, le temps qu'un de mes collègues m'aide à me relever. » Recommandations : Demander le contrôle du nouveau marché des chaussures de sécurité afin de vérifier si ceux-ci sont bien adaptés pour la tâche d'entretien des sols à l'eau. Il est demandé à la DAL d'informer le SICPP sur le modèle de chaussures portées lors de l'accident ou de proposer une réunion sur le sujet. Proposer de revoir les procédures de travail. - AT du 26/8/2024 : L'agente, qui occupe un poste d'agent du tri postal, se trouvait dans le grand hall (rue intérieure) du bâtiment Cap-Nord lorsqu'elle a chuté ; elle a ressenti des douleurs importantes et explique que le parquet est en mauvais état. Recommandations : Remettre le parquet en état, remplacer les lattes de bois défectueuses Réaliser un marquage au sol des zones où le parquet se soulève. Cela permet d'attirer l'attention des agents et d'augmenter la vigilance. Poser un revêtement de sol sur le parquet aux endroits où les lattes du parquet se soulèvent régulièrement. Le revêtement de sol doit être correctement fixé et sans dénivelé

		Suivre la formation « chute de plain-pied » dispensée par l'Ecole d'Administration Publique https://www.eap-wb.be/nc/accueil/. - AT du 10/09/2024 : L'agente travaille au sein du bâtiment « Tour Paradis Express » à Liège. Elle est allée chercher des packs d'eau pour le réfectoire dans le cadre de son travail à l'aide d'un chariot. Il y a 2 marches dans le couloir qui nécessitent l'installation d'une rampe d'accès amovible. La rampe mise à disposition n'est pas adaptée aux escaliers, elle n'est donc pas stable. C'est le seul moyen mis à disposition des agents pour l'utilisation du chariot. Recommandations : Fournir une rampe d'accès adaptée aux escaliers de sorte d'assurer la stabilité et d'éviter les chutes. Construire une rampe en dur sur la moitié de l'escalier afin d'obtenir une pente plus douce. - AT du 10/09/2024 : L'agent rechargeait de serviettes en papier le distributeur de serviettes. Le distributeur étant placé trop haut pour l'agent ainsi que pour accéder à la clé du distributeur, il est donc nécessaire d'utiliser un escabeau. En descendant de celui-ci, le genou de l'agent s'est « retourné ». Recommandation : Déplacer le distributeur de serviettes et de le fixer au-dessus du distributeur de papier toilette. Cela permettra de faciliter l'accès au distributeur de serviettes papier et de le positionner à une hauteur convenable pour les agents d'entretien et notamment pour l'agent victime de l'accident. - AT du 10/10/2024 : l'agente explique qu'elle est allée déposer des papiers et des cartons dans le conteneur prévu à cet effet. Le couvercle de celui-ci s'est fermé sur son avant-bras. Elle ajoute que le couvercle est retombé sur son bras en essayant de le bloquer. Recommandations : Prévoir une révision du marché. Utiliser des conteneurs avec des couvercles dômes coulissants.
--	--	--

		Installer un système de verrouillage ou de maintien d'ouverture des couvercles afin d'éviter des fermetures non désirées. Former les agents en ce qui concerne la manipulation des conteneurs poubelles (manutention). - Sensibiliser les agents sur les bonnes pratiques d'ouverture et de remplissage d'un conteneur. - AT du 23/10/2024 : L'agent participait à une journée de teambuilding organisée par son service dans l'enceinte des « Lacs de l'eau d'heure ». Quatre activités différentes étaient proposées dont un circuit en trottinette électrique « tout terrain » dans les bois, sur un chemin en terre. L'agent indique qu'il voulait se mettre à l'arrière du groupe afin de clôturer celui-ci ; il s'est donc mis à l'écart pour laisser passer ses collègues. Les trottinettes étant quasiment à l'arrêt, l'agent a voulu avancer, il y avait de la boue et une grosse racine. A cause du manque de vitesse et donc d'adhérence au niveau du pneu, la trottinette a chuté sur le côté et le pied gauche de l'agent est resté coincé sous la trottinette. Recommandations : Faire un feedback à l'équipe organisatrice des lacs de l'eau d'heure afin de leur proposer certaines améliorations : Proposer à l'équipe organisatrice des lacs de l'eau de revoir le briefing et le terrain de prise en main des trottinettes tout terrain. Voir en amont si un ou deux animateurs ne sont pas prévus lors de ce type d'activité. Avoir plus de deux GPS par groupe. Certains agents ont ressenti une certaine anxiété dans le fait de perdre le groupe. Proposer aux agents qui organisent le team building d'être « mieux formés et informés » aux activités proposées afin de pouvoir mieux encadrer leurs collègues. - AT du 23/10/2024 : L'agent participait à une journée de teambuilding organisée par son service dans l'enceinte des « Lacs de l'eau d'heure ». Quatre activités différentes étaient proposées dont un circuit en trottinette électrique « tout terrain » dans les bois, sur un chemin en terre. L'agent explique qu'arrivés au niveau du barrage ils se sont arrêtés.
--	--	---

		Il était donc à l'arrêt face au lac et n'a pas vu une tierce personne arriver, qui ne s'est pas arrêtée et la roue avant de sa trottinette ayant attrapé sa jambe droite. La roue de sa trottinette a continué de tourner sur son mollet. Le lendemain matin, l'agent a constaté que son mollet était fort gonflé et avec la douleur elle a dû repartir à son domicile (retour malade). Recommandations : Sensibiliser en amont les participants aux risques de l'activités. Faire un feedback à l'équipe organisatrice des lacs de l'eau d'heure afin de voir si un ou deux animateurs ne sont pas prévus lors de ce type d'activité. Le SICCP attire l'attention sur les dispositions de l'arrêté royal du 25 avril 2004 portant réglementation de l'organisation des divertissements actifs. Cet arrêté royal s'applique aussi dans le cadre de Teambuilding à orientation sportive. En résumé, pour les divertissements actifs dans le cadre d'un teambuilding, le service concerné demandera dans son offre de prix que l'organisateur a bien réalisé son analyse de risques et qu'il a pris toutes les mesures de sécurité pour répondre à cet arrêté royal. Les consignes et informations de sécurité seront formalisées et fournies aux utilisateurs. - AT du 29/10/2024 : L'agent terminait sa journée de travail. Etant le dernier agent présent, il devait fermer le bâtiment (alarme, porte fermée à clef, etc.). L'agent explique qu'elle voulait fermer la porte à clef et a mis les clefs dans la serrure. Etant gauchère, d'autres clefs, tenues dans sa main gauche se sont coincées dans la porte. L'agent a donc voulu les retirer avec sa main droite et à ce moment-là, la porte s'est refermée sur son index. Recommandations : Vérifier si la temporisation de l'alarme peut être augmentée afin d'éviter toute précipitation inutile. Ajouts de recommandations complémentaires à la suite de la visite du lieu de l'accident en compagnie de la victime ce 04 décembre 2024 : Proposer le changement de la poignée, du système de fermeture de la porte. (la poignée de la porte est assez « étroite » et difficile à
--	--	--

		manipuler. Il faut « soulever » la poignée pour effectuer la fermeture, il y a peu d'espace entre la vitre et la poignée. Le mécanisme est instable). Vérifier si le rétenteur de porte peut être ajuster. Veiller à réinformer les agents sur les démarches administratives concernant les accidents de travail. (Certificats, encodage, etc.) - AT du 13/11/2024 : l'agent se déplaçait de son bureau vers la photocopieuse. Il lisait un rapport tout en se déplaçant. Il a trébuché sur une palette se trouvant à la sortie de son bureau. Cette palette en bois sert au stockage des boîtes de papier pour la photocopieuse/imprimante. L'agent est tombé vers l'avant et s'est réceptionné au niveau des bras et des genoux. Recommandations : Prévoir un autre endroit de stockage pour la palette. Il a été proposé, en concertation avec le référent bien-être, de stocker la palette papier au niveau du petit salon situé à gauche en sortant de l'ascenseur (7ème étage). « Dépaletter » le plus rapidement possible les boîtes de papier et les ranger dans les armoires prévues à cet effet. Demander un enlèvement de la palette une fois celle-ci vidée de sa charge. Suivre la formation « chute de plain-pied » dispensée par l'Ecole d'Administration Publique https://www.eapwb.be/nc/accueil/. Les objectifs de cette formation sont : • Sensibiliser les agents aux risques liés aux chutes de plain-pied. • Identifier les différents facteurs matériels, organisationnels, individuels et environnementaux. • Appliquer les mesures correctrices nécessaires pour les éviter dans une démarche préventive. - AT du 28/11/2024 : l'agente montait la marche du sas d'entrée et elle s'est tordu le pied gauche. Elle a également été déséquilibrée et est tombée sur les genoux. Recommandations : Outre la plus grande vigilance, suivre la formation « chute de plain-pied » dispensée par l'Ecole d'Administration Publique https://www.eap-
--	--	---

		wb.be/nc/accueil/. Les objectifs de cette formation sont : • Sensibiliser les agents aux risques liés aux chutes de plain-pied. • Identifier les différents facteurs matériels, organisationnels, individuels et environnementaux. • Appliquer les mesures correctrices nécessaires pour les éviter dans une démarche préventive
2.	Carnet à souches	/
3.	Registre des faits de tiers	Huit faits ont fait l'objet d'une inscription dans le registre depuis le dernier CCB. Ils concernent tous les Espaces Wallonie. Sept ont trait à des violences verbales et/ou menaces. Autorité : cette problématique est prise en charge par la Direction des services de proximité. Un plan d'actions est en cours. CGSP : confirme la problématique de la violence et/ou menaces dont sont victimes les agents des services en contact avec le public.
4.	SydyGRI (validation du PV du GT du 08/11/2024)	Le PV est approuvé. Les trois organisations syndicales émettent un avis favorable sur le plan annuel d'action 2025. Mme Gonzalez assurera dorénavant la présidence du GT SYDYGRI.
5.	VLT	Le CCB prend acte des travaux menés au sein du GT. Mme Gonzalez assurera dorénavant la présidence du GT VLT.
6.	Cap sud – suivi des travaux	Pas de retard sur le chantier dont la fin est prévue fin septembre. Ensuite réception provisoire. Un GT « accompagnement des équipes » a été mis en place : avant le déménagement (gestion des archives), pendant (déménagement prévu entre octobre et décembre 2024) et après (informatique, mobilier, dématérialisation, économat, mobilité). Une communication mensuelle vers les agents est prévue.
7.	SPW Digital – engagements en cours	Postes métiers : sur les 25 postes 23 sont pourvus Postes SPW Digital : sur les 44 postes 36 sont pourvus
8.	Point DAL - Etat des lieux du personnel d'accueil et de cafétaria	Le GT s'est réuni le 16 janvier 2025 : le PV sera envoyé aux membres du GT dans les prochains jours. CGSP : rappelle le manque de personnel, la charge de travail notamment du personnel d'accueil ne cesse d'augmenter.

		Autorité : partage cet avis et y ajoute l'agressivité dont sont victimes de plus en plus souvent les agents d'accueil et les agents des cafétérias.
II.	Points proposés en séance à la demande de l'Administration	
III.	Points proposés en séance à la demande des OSR	
POINTS CGSP		
	Suivi de l'analyse de risques au sein des Espaces Wallonie	Autorité : la Secrétaire générale a reçu ce 10 février l'analyse des risques réalisée par le SICPPT. Il sera soumis au Codi et au prochain CCB le 20 mai.
	Masse d'habillement des réfectoiristes, agents d'accueil et chauffeurs	Autorité : pour l'allocation, le système est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2025. Le paiement sera effectué en une seule fois en décembre 2025 (elle est calculée sur la base des prestations). Une communication aux agents sera réalisée.
POINTS AUTRES OSR		
IV.	Points proposés à la séance à la demande du SPMT-ARISTA ou du SICPP	Néant
V.	Points divers	Néant
VI.	VI. Suivi des décisions prises en CCB	20 mai 2025 14h
	Date prochains CCB	